

Services d'hygiène et de salubrité et de buanderie



Sylvie Bédard
sbedard@asstsas.qc.ca

LES ACTIVITÉS DE PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS DANGEREUX, D'ADMINISTRATION DE CEUX-CI ET DE SOINS PEUVENT CONTAMINER LES SURFACES PAR LES MÉDICAMENTS EUX-MÊMES OU INDIRECTEMENT PAR LES EXCRETA DES PATIENTS DONT LE TRAITEMENT COMPORTE DES MÉDICAMENTS DANGEREUX. LE GUIDE *MANIPULATION SÉCURITAIRE DES MÉDICAMENTS DANGEREUX* PROPOSE UN ENSEMBLE DE RECOMMANDATIONS POUR MINIMISER LE CONTACT DES TRAVAILLEURS DIRECTEMENT CONCERNÉS PAR CES ACTIVITÉS.

Dans le circuit du médicament (voir page 12), des travailleurs réalisent des tâches connexes qui les rendent susceptibles d'être en contact avec des surfaces ou des matériaux qui ont été contaminés. Parmi ces travailleurs, on retrouve le personnel des services d'hygiène et de salubrité ainsi que celui des services de buanderie.

Le guide de prévention de 2008 présentait déjà des recommandations pour ces services. La nouvelle version tient compte des connaissances qui se sont ajoutées depuis sur la surveillance environnementale des médicaments antinéoplasiques. Le chapitre 7 présente l'essentiel des recommandations pour les services d'hygiène et de salubrité, tandis que le chapitre 8 porte sur la buanderie.

Services d'hygiène et de salubrité

Les recommandations pour les services d'hygiène ont deux objectifs : 1) protéger adéquatement les travailleurs qui assainissent les surfaces ou qui manipulent les déchets ; 2) viser à éliminer la contamination des surfaces, sinon à la réduire significativement.

En complément, des recommandations ont été ajoutées aux chapitres de la pharmacie et des soins pour le personnel de ces services qui assure l'entretien des surfaces de travail et la manipulation des déchets qui y sont produits.

Services de buanderie

La plupart des recommandations de 2008 demeurent pertinentes et ont été conservées. Le traitement des textiles est considéré comme efficace pour éliminer les traces de médicaments dangereux ; les procédés habituels de lavage conviennent pour la literie et les vêtements.



Gants et blouse résistant à la chimiothérapie conformes aux recommandations du guide. Une protection faciale est requise s'il y a risque d'éclaboussures.

Photo : CHUM

Le principe de prévention en buanderie est de minimiser les contacts possibles avec la literie des clients ou leurs vêtements qui pourraient avoir été souillés par un médicament dangereux. Les établissements ayant une buanderie équipée d'une technologie sans triage du linge souillé et avec tunnel de lavage comportent peu de situations où les travailleurs de buanderie sont en contact avec le linge souillé. La nouvelle version du guide rappelle que la situation est toutefois différente pour d'autres établissements avec des installations à chargement manuel ou qui font l'entretien des vêtements des clients.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES RECONDUITES DANS LA NOUVELLE ÉDITION

- **Disposer de politiques** et de procédures qui précisent
 - les rôles et responsabilités des services d'hygiène et des services qui manipulent les médicaments dangereux
 - les lieux où l'identification de la présence de médicaments dangereux est requise
 - la liste des surfaces qui devraient être nettoyées
 - la nature et la fréquence de l'entretien ainsi que les produits et le matériel qui devraient être utilisés
- **Informé le personnel** du système d'identification et de l'emplacement des zones à risque
- **Prévoir le matériel** jetable ou réservé pour assainir les surfaces
- **Gérer les déchets** de façon à contenir les émissions possibles de médicaments dangereux
- **Former le personnel** sur les procédures et les mesures préventives

Le principe de prévention en buanderie est de minimiser les contacts possibles avec la literie des clients ou leurs vêtements...

Pour protéger les travailleurs de buanderie, les précautions de base en prévention des infections sont considérées comme efficaces pour minimiser les risques avec la manipulation de la literie (et des vêtements) non visiblement souillée par un patient qui reçoit un traitement avec un médicament dangereux ou qui l'a reçu récemment. Il importe

donc de s'assurer que ces précautions (ex. : port de gants, manipulation en évitant de générer des particules) sont bien en place et appliquées par le personnel.

Une modification significative dans les recommandations concerne toutefois la literie manipulée qui est visiblement souillée soit par un médicament dangereux (du G1 ou du G2) à la suite d'un déversement accidentel par exemple, soit par un dégât de liquide biologique d'un patient qui aurait reçu un traitement de médicament du G1 au cours des 96 heures précédentes. Ces situations comportent un risque plus élevé de contact avec un médicament dangereux. Pour cette raison, il est maintenant recommandé de prévoir des règles de conduite avec les unités de soins à ce sujet. Des exemples sont donnés dans le guide. Cela pourrait inclure la possibilité de jeter les textiles contaminés ou, si cette option n'est pas retenue, de revoir l'identification de ces articles souillés, leur transport, leur mise en attente et leur lavage.

NOUVELLES RECOMMANDATIONS

- **Appliquer des mesures** semblables à celles requises pour les lieux où l'on retrouve des médicaments dangereux du groupe 1 (G1 ou groupe cytotoxique) pour les lieux où sont manipulés des médicaments du groupe 2 (G2)
- **Décontaminer régulièrement les surfaces** où les médicaments des G1 et G2 sont préparés ou administrés. Préconiser des nettoyages successifs pour déloger les médicaments dangereux d'une surface en frottant avec une solution d'eau et de détergent. Prévoir ajouter périodiquement une désactivation. L'eau de Javel peut être utilisée à cette fin
- **Tenir compte des fréquences** d'entretien proposées par zones de préparation ou d'administration des médicaments des G1 et G2
- **Favoriser une collecte fréquente** des déchets déposés dans des contenants bien identifiés et appropriés à leur forme (ex. : solide/liquide, piquant/mou), à la quantité et aux types (médicaments des groupes 1, 2 ou 3)
- **Utiliser les équipements** de protection individuels (ÉPI) appropriés aux tâches et à la catégorie de médicaments dangereux (voir tableau extrait du guide)

Pour aller plus loin

Des traces de médicaments dangereux peuvent se retrouver sur les surfaces. En raison des mesures préventives en place, elles sont en quantité faible. Cela dit, il faut tout de même chercher à les éliminer. Le guide présente en détail un ensemble de mesures pour améliorer les pratiques en SST pour tous les services concernés, incluant ceux qui ont la responsabilité d'assainir les lieux et de laver la literie. Pour aller plus loin en prévention, nous vous invitons à le consulter. ■

TABLEAU 44

EPI pour les activités d'entretien des zones identifiées G ou « Précautions »*

ACTIVITÉ	FORMES PHARMACEUTIQUES	GROUPE	GANTS	BLOUSE	PROTECTION FACIALE	PROTECTION RESPIRATOIRE
Entretien ^a	Toutes	G1 BCG ^d G2 G3	1C 1R 1R 1R	C R ^e R ^e R ^e	Non ^b Non ^b Non ^b Non ^b	Non ^c Non Non Non

* Les EPI doivent être portés par tous les travailleurs potentiellement exposés aux G1 et aux G2. Les EPI doivent être portés par les femmes enceintes ou qui allaitent potentiellement exposées aux G3 (voir section 2.11) ; ils peuvent également être portés par tous les travailleurs, si souhaité. | C : blouse conforme à la section 2.11.2 | 1R : une paire de gants

1C : une paire de gants résistants à la chimiothérapie conformes à la norme ASTM D6978 | R : blouse régulière.

a : Pour l'entretien des zones de préparation de produits stériles (salle blanche) et du sas, le personnel doit également porter un bonnet, un couvre-barbe s'il y a lieu, un masque chirurgical, des chaussures propres et fermées (qui peuvent être dédiées) et une paire de couvre-chaussures. | b : S'il y a risque d'éclaboussures, la protection est requise (ex. : nettoyage des plafonds). | c : Les solutions chlorées sont irritantes et requièrent une protection respiratoire à certaines concentrations dans l'air. Un APR avec cartouches et préfiltre (APR-CC-P100) peut être utilisé si une telle solution est retenue. | d : Des couvre-chaussures sont portés pour l'entretien de la salle d'administration. | e : La blouse doit être portée s'il y a un risque de contact avec la surface potentiellement contaminée.